

Assemblée des délégués des 6 et 7 novembre 2017 à Berne

Nombre de membres du Conseil pour la législature 2019 – 2022

Proposition

L'Assemblée des délégués décide de fixer à sept le nombre de membres du Conseil pour la législature 2019 – 2022.

Berne, le 23 août 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

1 Situation de référence

La législature 2015 – 20148 prendra fin au 31 décembre 2018. En été 2018, des élections générales auront lieu pour renouveler l'Assemblée des délégués. L'art. 11, let c) de la Constitution en vigueur prévoit que l'Assemblée des délégués doit préciser le nombre de membres du Conseil au moins une année à l'avance.

2 Proposition du Conseil

Le Conseil propose à l'Assemblée des délégués de maintenir à sept le nombre de membres du Conseil pour la législature 2019 – 2022.